

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 658 DU 20 SEPTEMBRE 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« Le poisson a confiance en l'eau, et c'est dans l'eau qu'il est cuisiné ».

PROVERBE SÉNÉGALAIS

Suivez Nous sur }
facebook



JEAN JACQUES **DESSALINES**

LES ENJEUX DE
L'EAU
POTABLE EN
GUADELOUPE

À LA UNE

L' ENJEU DE LA DISTRIBUTION D' EAU POTABLE

Selon une enquête de la SOFRES ,32% de Guadeloupéens disent ne jamais consommer l'eau du robinet et 50% ne la consomment pas tous les jours. Pourtant, selon l'ARS, « La méfiance des consommateurs serait injustifiée». Avec 5819 prélèvements effectués durant la période 2005-2009 sur plus de 380 points de surveillance, l'eau du robinet est largement contrôlée et les analyses conformes aux normes. A cette méfiance il faut ajouter de nombreuses coupures qui illustre la vétusté des réseaux. Revue de détail d'un produit indispensable à la vie .

L'eau qui parvient à notre robinet est issue d'un long parcours souvent méconnu. La gestion de l'eau se décline en trois volets :

- le service de l'eau potable, qui est chargé de l'adduction, de la production, du stockage et de la distribution de l'eau potable.
- le service de l'assainissement qui gère la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées.
- le service public de l'assainissement non collectif qui s'occupe du contrôle des installations autonomes.

En 2011, la consommation globale d'eau potable en Guadeloupe a été de 19,2 millions m³, en repli de 10,6 % par rapport à l'année précédente. En dépit de la hausse régulière du nombre d'abonnés , le volume d'eau consommé a tendance à se contracter depuis 2004. Le changement des habitudes de consommation amène les ménages à réaliser des économies d'eau. Chaque année, 63 millions m³ d'eau sont prélevés pour la production d'eau potable, 15 millions m³ pour l'irrigation et 3 millions m³ pour l'industrie. Pour fonctionner, les centrales hydroélectriques nécessitent également 40 millions m³ d'eau par an.

L'alimentation en eau potable s'organise autour de 64 points de captage :

- 25 prises d'eau en rivière assurent 72 % des volumes produits et 39 prélèvements en eau souterraine sont à l'origine des 28 % restants. Des investissements ont été réalisés ces dernières années pour mieux gérer les déficits chroniques d'alimentation en eau ainsi que pour traiter les problèmes de pollution, liés majoritairement au chlordécone .

- 84 réservoirs d'eau potable d'une capacité de stockage de 86 950 m³ sont exploités par la Générale des Eaux , qui assure la distribution en eau

de vingt communes. Les autres ont délégué cette responsabilité à une autre entreprise privée, la Compagnie guadeloupéenne des services publics (CGSP), ou bien à une régie.

- L'archipel dispose également de six conduites de transfert pour acheminer l'eau prélevée en Basse-Terre vers la Grande-Terre .

- Six barrages sont également en service. Le barrage Dumanoir à Capesterre-Belle-Eau est opérationnel depuis 2010 et bénéficie d'une capacité de stockage de 630 000 m³. Le barrage de Moreau construit en 2011 à Goyave, permet de retenir un volume d'eau d'environ 1 000 000 m³. La construction du barrage de Germillac est en cours.

Ce sont les communes qui ont la mission et la compétence en matière de gestion de l'eau sur leur territoire. Pour des raisons de moyens humains et techniques, elles ne peuvent pas toujours assurer ces différents services. Elles choisissent alors de se regrouper au sein de communautés de communes ou de syndicats d'eau et d'assainissement afin de mutualiser les moyens et les installations. À ce jour, la distribution de l'eau est assurée par :

5 communes : Deshaies, Lamentin, Sainte Rose, Trois-Rivières, Vieux Fort ;

2 communautés de communes : Sud Basse-Terre et Marie Galante

1 Communauté d'Agglomération : Cap Excellence ;

4 syndicats : SIAEAG, SIGF, SISCSV, SMNGT.

Il est important de noter que quelle que soit la collectivité retenue pour assurer la gestion de l'eau pour le compte de la commune, deux modes opératoires sont prévus :

- la gestion directe : elle s'effectue alors par le biais des services techniques de la collectivité ou par la création d'une régie eau et assainissement. Ainsi, à Trois-Rivières, c'est la régie des eaux qui gère l'ensemble des services de l'eau de la commune. Autre exemple, celui de la ville de Basse-Terre, qui a confié, entre autres, la distribution de l'eau à la CCSBT. Et la CCSBT s'est dotée d'une régie pour effectuer cette mission.

- la gestion indirecte : c'est par le biais d'un contrat d'affermage qu'une entreprise privée, choisie après une mise en concurrence, sera chargée de réaliser ces prestations de gestion de l'eau. Ainsi, le SMNGT par exemple, a

confié la production, l'adduction, le stockage, la distribution de l'eau ainsi que son assainissement à la Générale des Eaux Guadeloupe. La commune de Morne à l'eau, elle, n'a délégué que le volet eau potable au SIGF.

Au total, une dizaine d'entités publiques gèrent l'eau avec comme objectif commun de fournir une eau conforme aux paramètres de qualité d'une eau destinée à la consommation humaine. À l'heure actuelle, la gouvernance unique de l'eau est déjà largement en marche. Le Sdage, base de la politique de l'eau pour les années à venir, a été concocté par le Comité de bassin : il est adopté et opposable à tous, et un Office de l'eau - qui regroupe Région, Département, État et Comité de bassin - a été mis en place pour le mettre en oeuvre. À ce niveau, la situation est claire.

Le prix varie fortement d'une région à l'autre, en fonction du bassin, du mode de gestion ou de la taille de la commune. Il n'y a pas de système général de péréquation pour compenser les différences de coût. D'après la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le prix facturé à l'utilisateur doit comprendre deux parties (« tarification binôme ») : un montant calculé en fonction du volume consommé par l'abonné ; une partie fixe correspondant aux charges fixes du service et du mode de branchement. Ainsi, les frais engagés par la collectivité sont couverts par une surtaxe perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau. Celle-ci doit obligatoirement faire apparaître distinctement les différents termes qui la composent : eau potable ; les frais d'exploitation du service (s'il existe un délégataire de service public, cette partie lui est destinée), la surtaxe qui couvre les coûts d'investissement, les taxes au profit des organismes publics (dont la taxe de prélèvement de l'agence de l'eau), assainissement, les frais d'exploitation du service (s'il existe un délégataire de service public, cette partie lui est destinée), la redevance qui couvre les coûts d'investissement, les taxes au profit des organismes publics (dont la taxe de pollution de l'agence de l'eau), la TVA. L'eau potable distribuée dans les robinets des ménages guadeloupéens a un certain coût. Le prix moyen TTC, pratiqué sur l'ensemble des communes, s'élève à 1,71 € le m³ positionnant ainsi le département au 8^{ème} rang des prix les plus élevés. Il faut toutefois préciser que ce prix moyen varie selon que le consommateur réside en Guadeloupe continentale (1,38 €) ou dans les dépendances (3,98 €). Suivant les communes, le prix appliqué se situe entre un minimum de 0,92 € le m³ et un maximum de 5,94 € le m³. En ajoutant le coût de l'assainissement dont bénéficient 28 communes sur 34, le prix moyen total TTC de l'eau atteint 2,23 € le m³ pour l'ensemble de l'archipel.

En matière de facture impayée, la procédure à suivre par les fournisseurs d'eau est déterminée par la réglementation. Plusieurs délais sont à respecter avant toute interruption de livraison d'eau à l'abonné. 14

jours après la date limite de paiement de la facture d'eau, le fournisseur informe l'abonné par courrier que toute fourniture d'eau pourra être suspendue si la facture n'est pas réglée dans un délai de 15 jours. Si dans ce délai de 15 jours, il n'y a pas d'accord entre le fournisseur d'eau et le consommateur sur les modalités de paiement, le fournisseur peut, après en avoir informé l'abonné par courrier, suspendre la fourniture d'eau après un délai de 20 jours. Au regard de la procédure mise en place par la réglementation, tout arrêt de la fourniture d'eau ne peut intervenir avant un délai de 49 jours, après la date limite initiale de paiement de la facture. Dans le cas où l'abonné bénéficierait d'un tarif social pour son habitation principale, le service d'eau doit informer l'abonné qu'une aide du fonds de solidarité pour le logement peut lui être apportée, le délai de 49 jours est alors porté à 65 jours au moins.

En conclusion, où se situent les enjeux autour de l'eau en Guadeloupe ?

Ils sont nombreux . Notamment , il y a une mise en danger des milieux aquatiques par les pollutions et les aménagements liés à l'activité humaine : mangroves, herbiers, coraux, rivières, forêts. Les rivières, les nappes et la mer sont souvent considérées comme des exutoires de peu d'intérêt, capables d'absorber toutes les pollutions et déchets de la société guadeloupéenne. La dégradation observée sur les zones humides et les milieux littoraux ou marins montre qu'il n'en est rien. Pourra-t-on satisfaire les besoins croissants en eau en Guadeloupe ? Comment toujours faire arriver suffisamment d'eau aux usagers ? Quels sont les facteurs limitant ? L'eau a la réputation d'être abondante et de qualité en Guadeloupe. La réalité est souvent bien différente : l'augmentation de la population, l'accroissement des besoins et le réchauffement climatique font peser de sérieuses menaces sur la ressource en eau.

Textes applicables :

Code général des collectivités territoriales - Article L2224-12 et suivants

Code général des collectivités territoriales - Dérogation à la consommation forfaitaire : article R2224-20

Code de la consommation - Article R132-1

Arrêté du 10 juillet 1996, modifié, relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées

Recommandations n°85-01 de la CCA du 19/11/1982 et n°01-01 du 25/01/2001

Décret 2008-780 du 13/08/2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau.

GLOSSAIRE DES SIGLES :

SIAEAG:Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et

d'Assainissement de la Guadeloupe

SIGF : Syndicat Intercommunal des Grands Fonds

SISCSV : Syndicat Intercommunal du Sud de la Côte Sous-le-Vent

CCSBT : Communauté de Communes du Sud Basse-Terre

SMNGT : Syndicat Mixte du Nord Grande-Terre

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SCIENCES

LES PRIX EN AOÛT 2012 : +0,2 %

Pour l'INSEE , au cours du mois d'août 2012, l'indice des prix à la consommation des ménages en Guadeloupe est en hausse de 0,2 %. Ce sont surtout les postes des services et de l'énergie qui contribuent à cette évolution. Le glissement sur un an (août 2012 par rapport à août 2011) est de +2,0 %. Les prix de l'alimentation baissent de 0,1 % (+2,5 % sur un an). Les prix des produits frais sont stables. Hors produits frais, les prix de l'alimentation baissent (-0,1 % ; +2,9 % sur un an). L'indice des prix des produits manufacturés diminue de 0,5 %. Les postes habillement et chaussures et « autres produits manufacturés » baissent respectivement de 1,2 % et 0,5 %. A l'inverse, les prix des produits de santé augmentent de 0,7 %. Les prix de l'énergie progressent (+1,1 % ; +3,0 % sur un an). Les prix des produits pétroliers renchérissent (+1,0 % ; +3,4 % sur un an). Les prix du super carburant et du gazole augmentent respectivement de 1,3 % et 1,4 %. A l'inverse, pour le 4ème mois consécutif le prix de la bouteille de gaz est à la baisse (-1,8 % ; -10,1 % sur un an). Enfin, on constate une augmentation de 1,2 % du poste électricité. L'indice des prix des services continue sa progression (+0,6 %). Seul le poste « services de santé » (-0,4 %) ne participe pas à cette évolution. Le poste « loyers et services rattachés » augmente de 0,1 %. Les prix des transports et communications sont en hausse de 2,2

% en raison du renchérissement des tarifs aériens (+4,9 %). Ceux des « autres services » augmentent de 0,3 % (+3,0 % sur un an). Les tarifs des locations de voitures croissent de 11,7%, ceux des voyages organisés de 6,4 %.

Les prix vus par l'administration coloniale sont curieux car ils sont en contradiction avec le vécu des guadeloupéens qui estiment que la vie est chère .Le moment est venu de changer les protocoles dans ce domaine .Il faudrait à cet égard distinguer les prix des produits importés à leur entrée dans notre pays des prix des produits guadeloupéens .

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

UNE BANQUE SOCIALE AU JAPON

Les banques peuvent-elles se consacrer au bien-être financier des travailleurs tout en survivant aux crises financières? L'OIT s'intéresse aux banques Rokin, une coopérative dirigée par des syndicats, au Japon. Les faillites, les opérations de marché frauduleuses, le renflouement massif et les autres scandales bancaires qui ont alimenté la crise mondiale ces dernières années ont suscité une multitude de critiques à l'encontre des institutions financières. La controverse a fait apparaître la nécessité d'instaurer des institutions financières socialement responsables dont le principal rôle serait d'offrir des services bancaires à leur clientèle plutôt que de seulement distribuer des dividendes aux actionnaires. Dans ce contexte, l'OIT a mis en évidence le rôle joué par les banques Rokin du Japon – des coopératives financières animées par des syndicats dont la mission affichée est de promouvoir le bien-être des travailleurs tout en restant attachées aux principes «de sincérité, d'équité et d'ouverture». «Alors qu'il apparaît de plus en plus nécessaire que les institutions financières endossent davantage de responsabilités sociales, la banque Rokin

avec ses soixante ans d'expérience peut être une source d'inspiration en vue d'institutionnaliser la finance sociale pour les travailleurs – garantissant leur intégration et leur bien-être économiques», explique Craig Churchill qui dirige le Programme de finance sociale de l'OIT. A l'instar des coopératives de crédit, les banques Rokin jouissent d'un statut unique aux termes de la loi japonaise sur les banques de travailleurs qui stipule que ces banques ne devraient pas se lancer dans la recherche de profits mais devraient plutôt promouvoir le bien-être de leurs membres. Ces objectifs ont été décisifs pour la survie de Rokin et ont permis aux banques de rester solvables à la fin des années 1980 quand l'éclatement de la bulle financière au Japon a provoqué la faillite des institutions financières qui avaient massivement investi dans le crédit immobilier. C'est la conclusion d'une étude de 2011 de l'OIT intitulée: ROKIN Bank: The story of workers' organizations that successfully promote financial inclusion (Banque Rokin: l'histoire d'organisations de travailleurs qui ont réussi à promouvoir l'inclusion financière). Plus récemment, quand la crise financière mondiale s'est déployée en 2008, Rokin a répondu favorablement à la demande du gouvernement d'instaurer un programme destiné à soutenir les travailleurs qui ont du mal à rembourser leurs prêts. Les travailleurs ont bénéficié de conseils financiers et, dans certains cas, d'un rééchelonnement de leur dette, avec un allègement des échéances et un allongement de la durée de remboursement. Les banques Rokin ont aussi offert des prêts à bas taux aux personnes qui avaient perdu leur maison après avoir été licenciées en raison de la crise. Le gouvernement compense les pertes des banques en cas de non-paiement. Rokin dispose aussi d'un programme de prêt pour aider les organisations communautaires à but non lucratif et les organisations d'aide sociale. Rokin témoigne que ses membres apprécient également les secours financiers d'urgence à faible taux d'intérêt que les banques mettent à la disposition des travailleurs et de leurs familles quand une catastrophe – comme un séisme ou un cyclone – frappe. L'histoire des banques Rokin remonte à l'époque qui a suivi la Seconde guerre mondiale quand les travailleurs luttèrent pour joindre les deux bouts et n'avaient souvent d'autres recours que les usuriers pour obtenir le crédit dont ils avaient désespérément besoin. En 1950, deux banques – les précurseurs de Rokin – ont été mises sur pied pour fournir des prêts raisonnables aux travailleurs et pour soutenir les coopératives de consommateurs. Aujourd'hui, il existe 13 banques Rokin qui comptent 642 succursales et environ 10 millions d'adhérents, la plupart issus de syndicats, de coopératives de consommateurs et d'organisations mutualistes. Les dépôts de garantie des banques Rokin équivalent

à 17,5 billions de yens (225 milliards de dollars), ce qui représente 2 pour cent du total des dépôts de garantie du Japon.

ORIENT

ISRAËL REFUSE DE PARTICIPER À UNE CONFÉRENCE SUR LA DÉNUCLÉARISATION DU PROCHE ORIENT

Israël a annoncé son refus de participer à une conférence sur la dénucléarisation du Proche-Orient prévue à Helsinki, a indiqué jeudi le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères. « Cette annonce a été faite mercredi à Vienne lors d'une réunion de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) par le directeur de la Commission israélienne pour l'énergie nucléaire, Shaul Horev », a affirmé à l'AFP Ygal Palmor. Selon des informations du quotidien Haaretz, M. Horev a justifié sa position en soutenant que « la situation explosive » du Proche-Orient n'est pas compatible avec la participation d'Israël à cette conférence prévue fin 2012 ou début 2013 à Helsinki, et soutenue notamment par les Etats-Unis. Toujours selon Haaretz, M. Horev a expliqué que la dénucléarisation du Proche-Orient pourrait être envisagée uniquement après l'instauration préalable de relations de paix et de confiance entre tous les états de la région. « Cela doit procéder d'une initiative régionale et non être le résultat d'une coercition externe », a encore dit M. Horev, de même source. La conférence d'Helsinki doit se tenir sur fond de tensions autour du nucléaire iranien, l'Occident et Israël accusant Téhéran de vouloir se doter de l'arme atomique sous couvert de programme civil, ce que l'Iran dément catégoriquement. Israël est considéré comme la seule puissance nucléaire au Proche-Orient. Il est membre de l'AIEA, mais n'est pas signataire du traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

L'IRAN DANS LE JEU DIPLOMATIQUE

Le chef de la diplomatie iranienne, Ali Akbar Salehi, n'avait certes pas ce genre d'état d'âme en rencontrant Bachar ce mercredi pour y discuter des projets diplomatiques envisagés par le « quartette », groupe de contact régional lancé par le président égyptien Morsi et comprenant, outre l'Égypte, la Turquie, l'Arabie séoudite et donc l'Iran. Avant sa rencontre avec le président syrien, Salehi s'était entretenu avec son homologue syrien Walid al-Mouallem. A son arrivée à Damas, le chef de la diplomatie iranienne avait indiqué qu'il était ici pour « consulter » les dirigeants syriens sur la crise, ajoutant que celle-ci serait réglée « uniquement à l'intérieur de la famille syrienne ». Ce refus de principe de toute ingérence extérieure, défendu d'abord à l'ONU par la Russie et la Chine, a fini par s'imposer à tous les grands acteurs internationaux, même ceux qui auraient préféré bombarder Damas. L'étape suivante a été l'accord

international signé à Genève le 30 juin dernier où, là encore à l'instigation de Pékin et Moscou, l'exigence d'un départ de Bachar comme préalable à des négociations de paix a été abandonnée. Enfin, tout récemment, le nouveau président égyptien Mohamed Morsi a créé la surprise en opérant un rapprochement avec l'Iran, jusque-là mis au ban international par les Euro-américains et les pays arabes dominés par le Golfe. Cette entrée de l'Iran dans le jeu diplomatique autour de la Syrie, demandée par la Russie au moment de la réunion de Genève mais refusée par les Occidentaux, est une nouvelle avancée « anti-impérialiste » dont on n'a pas encore mesuré toutes les conséquences. Pour en revenir à Ali Akbar Saehi, celui-ci doit donc entretenir les dirigeants syriens des nouvelles propositions iraniennes faites lors de la dernière réunion du quartette, lundi au Caire : dont l'envoi en Syrie d'observateurs issus des quatre pays membres, et surtout l'arrêt de l'aide financière et militaire fournie par certains pays à l'opposition syrienne : au moins deux Etats membres du quartette, l'Arabie séoudite et la Turquie, étaient concernés d'assez près par cette dernière proposition, et du reste le représentant de Ryad était absent à cette réunion cairote de lundi. On voit en tous cas que l'Iran, longtemps tenu à l'écart des grandes manoeuvres diplomatiques sur la Syrie, rattrape le temps perdu !

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

HAÏTI : LES 254 ANS DE LA NAISSANCE DE DESSALINES

Ce 20 septembre 2012 marque le 254^e anniversaire de naissance du fondateur de la nation haïtienne, le général Jean-Jacques Dessalines. Une semaine d'activités qui a débuté le 13 septembre et qui a eu lieu dans différentes villes a précédé « pour aider les Ayitiens à se remémorer les grands principes sur lesquels la grande victoire de 1803 avait été réalisée ». Jean-Jacques Dessalines (né le 20 septembre 1758 à Grande-Rivière-du-Nord – assassiné le 17 octobre 1806 à Pont-Rouge) est un dirigeant de la Révolution haïtienne et le premier Empereur d'Haïti (1804–1806) sous le nom de Jacques Ier. Son épouse fut Marie-Claire Heureuse Félicité, avec qui il se maria en 1801. D'origine africaine, il est d'abord esclave à Saint-Domingue. Puis, durant les troubles qui mènent à l'indépendance de l'île, il devient lieutenant de Toussaint Louverture et organise en octobre 1802 la mutinerie de l'armée saint-domingoise contre l'expédition napoléonienne. Il combat le général mulâtre André Rigaud et le général français Charles Leclerc. Après la déportation de Toussaint, il se soumet à la France. S'étant insurgé peu après, il se retire au nord de l'île ; il réussit à repousser Donatien-Marie-Joseph de Rochambeau dans le sanglant combat de la Crête-à-Pierrot, de Petite-Rivière de l'Artibonite. Il réussit en automne 1803 à vaincre les Français à la bataille de Vertières, et le 1^{er} janvier 1804 Dessalines proclame l'indépendance d'Haïti. Il se fait d'abord gouverneur général à vie, puis empereur (pour ne pas être devancé par son rival, Bonaparte) sous le nom de Jacques Ier (1804). Le 8 octobre 1804 il est couronné par l'archevêque Jean-Baptiste-Joseph Brelle. Il fait massacrer les Français « qui espéraient le retour de l'ordre ancien en Haïti » et poursuit une politique de « caporalisme agraire » destinée à maintenir les profits de l'industrie sucrière par la

force, sans esclavage proprement dit. Son gouvernement ayant décidé d'entreprendre une réforme agraire au profit des anciens esclaves sans terre, il est assassiné le 17 octobre 1806 à Pont-Rouge, au nord de Port-au-Prince, par ses collaborateurs, Alexandre Pétion, Jean-Pierre Boyer, André Rigaud et Bruno Blanchet qui servait d'intermédiaire entre tous sans oublier Henri Christophe qui se trouvait dans le nord.

HAÏTI : TROIS ORGANISATIONS SYNDICALES EXIGENT LE RESPECT DE LA LOI AUGMENTANT LE SALAIRE MINIMUM

En conférence de presse ce mardi ,trois organisations syndicales réclament l'application stricte de la loi sur le salaire minimum qui doit passer à 300 gourdes à partir du 1er octobre prochain. Ils ont dénoncé la non-application de cette loi et exhortent le gouvernement à mettre sur pied dans les plus brefs délais le Conseil Supérieur des Salaires composé de 3 représentants du gouvernement, 3 représentants des travailleurs et 3 représentants des établissements industriels dont la mission consiste à veiller à l'application de la loi sur le salaire minimum. Les syndicats ont par ailleurs dénoncer les mauvais traitements que subissent les travailleurs de l'industrie haïtienne. Ils ont appelé au respect des droits des ouvriers d'Haïti. Ces ouvriers viennent de plusieurs industries haïtiennes, ils œuvrent dans le secteur du textile. Ils réagissent, suite à la déclaration du Sénateur Steven Benoit initiateur de cette loi qui prévoit une augmentation de salaire. Le Secrétaire Général de la Centrale Autonome des Travailleurs Haïtiens salue l'annonce certes, mais dénonce l'attitude des industriels. Sur ce point, Fignolé St-Cyr semble être perplexe quant à la capacité de l'état haïtien, à faire appliquer cette loi. La Confédération des Forces Ouvriers Haïtiens de son côté appelle à la responsabilité et la volonté de tous les acteurs, les patrons en particulier. Le responsable de la CFOH Achelus Charles Auguste, sollicite l'appui du parlement haïtien. « L'application de la loi sur le salaire minimum, une véritable lutte », soutiennent ces syndicalistes.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

L'effet Banque du Japon aura été de courte durée en Asie... Les Bourses de la région broient de nouveau du noir ce jeudi matin, après la publication de statistiques décevantes en Chine et au Japon. A Tokyo, l'indice Nikkei reperd 1,57% à la clôture, après avoir gagné 1,5% hier, tandis que Hong Kong cède 0,7%, le Shanghai Composite recule de 1,3%, Taiwan lâche 0,7% et Séoul baisse de 0,9%. Sydney abandonne 0,5%, Singapour faiblit de 0,4% et la Bourse de Bombay (indice BSE Sensex), fermée hier, s'affiche en recul de 0,5% en début de séance. Après s'être réjouis la veille de l'injection par la BoJ de nouvelles liquidités dans le système financier, les marchés

s'inquiètent aujourd'hui de l'annonce d'une nouvelle contraction de l'activité manufacturière en Chine en septembre, et d'une forte baisse des exportations japonaises en août... Calculé par la banque HSBC et le cabinet Markit, l'indice PMI manufacturier de la Chine s'est établi ainsi à 47,8, s'inscrivant pour le 11ème mois consécutif sous le seuil de 50, qui sépare l'expansion de la contraction. Au Japon, les exportations ont baissé de 5,8% en août sur un an, leur troisième mois de repli, et les importations ont reculé de 5,4%. Les exportations vers l'Europe ont même plongé de 25% et celles vers la Chine ont chuté de 9,9%, tandis que les livraisons vers les Etats-Unis ont à l'inverse grimpé de 10,3%.

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a terminé sans direction jeudi, ayant effacé ses pertes en fin de séance malgré des inquiétudes croissantes pour l'économie mondiale: le Dow Jones a avancé de 0,14% mais le Nasdaq a cédé 0,21%. Selon les résultats définitifs à la clôture, le Dow Jones Industrial Average a progressé de 18,97 points à 13.596,93 points tandis que le Nasdaq, à dominante technologique, a lâché 6,66 points à 3.175,96 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 a abandonné 0,05% (-0,79 point) à 1.460,26 points. Le marché, qui avait entamé la séance en nette baisse, a peu à peu limité ses pertes, se rapprochant de l'équilibre en deuxième partie de séance, l'indice vedette de Wall Street clôturant finalement dans le vert.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en baisse en Europe jeudi, tandis que Wall Street perdait du terrain, une série de mauvais indicateurs aux Etats-Unis, en Europe et en Chine ayant rappelé aux investisseurs que le contexte économique mondial reste particulièrement difficile, malgré les mesures de soutien massif récemment promises par les banques centrales. A Paris, l'indice CAC 40 .FCHI a clôturé en baisse de 0,62% à 3.509,92 points. Le Footsie britannique .FTSE a perdu 0,57% et le Dax allemand .GDAXI a fini sur une note stable (-0,02%), tandis que l'indice paneuropéen FTSEurofirst 300 .FTEU3 a reculé de 0,57%. "La réalité du ralentissement de la croissance de l'économie et des résultats sur laquelle on avait fermé les yeux pendant quelque temps refait surface", souligne Peter Boockvar, stratège actions et gérant de portefeuille chez Miller Tabak à New York. L'indice PMI manufacturier pour la Chine, calculé par HSBC et publié dans la nuit, s'est contracté pour le 11e mois mois d'affilée, laissant craindre que le pays connaisse un septième trimestre consécutif de ralentissement de la croissance. (voir ID:nL5E8KJ14C). De même, dans la matinée, la publication des indices PMI flash de la zone euro ont montré une contraction accélérée de l'activité en septembre. Aux Etats-Unis, la croissance du secteur manufacturier a affiché son trimestre le plus faible depuis trois ans, selon les résultats de l'enquête Markit, tandis que les inscriptions hebdomadaires au chômage ont diminué moins vite que prévu.

CHANGE

L'euro s'installait sous le seuil de 1,30 dollar franchi la semaine précédente, face à un dollar revigoré par un regain de frilosité sur les marchés financiers, après la publication de statistiques économiques préoccupantes dans le monde. Vers 21H00 GMT , l'euro valait 1,2966 dollar contre 1,3049 mercredi vers 21H00 GMT. L'euro reculait aussi

nettement face à la monnaie nippone à 101,46 yens contre 102,24 yens mercredi soir. Le dollar tempérait son repli face à la devise japonaise à 78,24 yens contre 78,36 yens mercredi. L'euro se repliait ainsi sous la barre de 1,30 dollar dépassée la semaine dernière grâce à des actions de relance des banques centrales européenne puis américaine, les cambistes se repliant sur le billet vert, une valeur jugée plus sûre que les autres devises dans un contexte économique incertain."Le dollar américain a pris de la hauteur face à la plupart de ses rivaux (en début d'échanges européens) lorsque que des chiffres sur l'activité privée et manufacturière en Europe et en Chine ont suscité une nouvelle vague d'angoisse au sujet de la croissance mondiale", a expliqué Omer Esiner de Commonwealth Foreign Exchange. Vers 21H00 GMT, la livre britannique montait face à l'euro à 79,97 pence, et se stabilisait face au billet vert à 1,6213 dollar. La devise helvétique se stabilisait face à l'euro à 1,2097 franc suisse pour un euro, et reculait face au billet vert à 0,9331 franc pour un dollar. La devise chinoise a terminé jeudi à 6,3030 yuans pour un dollar, au plus bas depuis début mai, contre 6,3098 yuans mercredi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole faisaient une pause jeudi, après trois séances de chute, mais le marché restait hanté par les inquiétudes persistantes sur la demande énergétique mondiale face à une offre de brut abondante, après de nouvelles statistiques moroses en Chine. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 108,94 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, gagnant 75 cents par rapport à la clôture de mercredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en octobre, dont c'est le dernier jour de cotation, ne cédait plus que 13 cents, à 91,85 dollars. Après avoir abandonné environ 10 dollars depuis le début de la semaine, sombrant à leurs plus bas niveaux depuis début août dans un marché apeuré, les cours du baril tentaient de reprendre leur souffle jeudi. "Il s'agit d'un rebond technique" alimenté par des achats à bon compte de la part des investisseurs, qui ont permis aux cours de revenir en hausse à Londres et de tempérer leurs pertes à New York, expliquait Fawad Razaqzada, analyste du courtier GFT Markets.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA

Suivez Nous sur }
facebook

Suivez Nous sur }
facebook



MANAGEMENT ET DROIT

QUAND LE HARCÈLEMENT MORAL REJAILLIT SUR L'ENTREPRISE

Le directeur commercial d'un distributeur informatique a durci les objectifs de vente d'un responsable régional, qui répercute la pression sur son équipe. Mais l'un des vendeurs, à force d'e-mails menaçants voire blessants, se met en arrêt maladie. Et se plaint de « harcèlement moral » (HM) auprès du DRH. Une enquête est menée. Le harceleur plaide sa bonne foi. Si maladroites il y a eu, elles étaient involontaires. Mais, pour la loi, on peut être harceleur sans le vouloir. Quant à l'employeur, si les faits sont confirmés, il sait qu'il ne fera pas une bonne affaire en se séparant du harceleur. Quels sont ses choix ? Décryptage .

1 la présomption

Le salarié n'a pas pris un grand risque en dénonçant une situation de HM. La Cour de cassation interdit de licencier le « dénonciateur » du HM sauf à démontrer sa mauvaise foi. Quant aux faits allégués par le salarié, ils doivent « laisser présumer une situation de HM », à charge pour l'employeur d'apporter la preuve contraire. Cela est d'autant moins facile que le HM peut être involontaire et de courte durée, ou résulter de simples méthodes de gestion. « Le fait d'adresser à un salarié 2 avertissements consécutifs injustifiés a pu être assimilé à du HM ». Même si l'enquête conclut à l'absence de HM, le salarié peut toujours faire état de la dégradation de ses conditions de travail ou de son état de santé pour prendre acte de la rupture de son contrat de travail aux torts de l'employeur. Son départ pourrait alors être requalifié en licenciement sans cause réelle et sérieuse. Autre action possible du salarié : « Tenter d'obtenir une inaptitude médicale, ce qui lui permettrait de dire, au moment de son licenciement, que celle-ci découle du HM dénoncé ».

2 L'étai judiciaire

Une fois licencié, le harceleur pourrait reporter la responsabilité sur l'employeur et ses exigences de ventes, ce qu'admet la Cour de cassation (novembre 2011). Autre possibilité : une action du salarié dont le HM a été reconnu, pour non-respect de l'obligation de prévention du HM (article L 1152-4 du Code du travail (CT)). L'employeur risque par ailleurs une condamnation au titre de son « obligation de sécurité et de santé de résultat ». « La sévérité de la Cour de cassation au regard de l'article L. 4121-1 du CT qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et de protéger la santé de ses collaborateurs fait craindre que l'on s'oriente vers un refus de reconnaître le HM, pour éviter de voir sa responsabilité engagée », . Et cet étai judiciaire risque d'éclabousser tous les acteurs. « Aujourd'hui, tout le monde a peur et se protège ».

3 la prévention

Seule planche de salut : la prévention. « Plus l'employeur se sera prémuni en amont, moins la condamnation pécuniaire encourue sera importante ». Se prémunir, c'est

d'abord tracer les lignes rouges de la tolérance. « On a tendance à excuser certains comportements toxiques sous prétexte que la personne concernée est un "bon" élément. Or ces comportements peuvent contaminer d'autres personnes qui travaillent bien mais qui ne se sentent pas reconnues ». Toute la difficulté est ensuite de repérer les comportements critiques. « La recherche à tout prix d'un coupable engendre des attitudes trop stéréotypées. Or chaque situation est unique et doit être regardée avec des yeux nouveaux. » Le conseil ? Former tous les acteurs de l'entreprise au repérage des comportements toxiques et des personnes en difficulté en donnant à chacun un rôle de veille. Une fois le HM dénoncé, le sérieux et la qualité de l'enquête peuvent faire la différence. Nourrie de témoignages, courriers, certificats médicaux, etc., et des déclarations de chacune des parties, l'enquête doit être la plus neutre possible. Les membres du CHSCT et, le cas échéant, le médecin du travail peuvent y être associés. « Il est préférable d'y intégrer les représentants du personnel. Ils seront également les garants que l'enquête aura été menée avec neutralité, ce qui peut être utile en cas de contentieux .

A retenir

Un harceleur peut être condamné au civil et au pénal. Il faut donc agir le plus en amont possible par :

- des procédures de sensibilisation et de formation (cadres, CHSCT) ;
- une charte éthique des comportements interdits tels que l'emploi d'un vocabulaire violent ;
- une procédure de gestion des plaintes avec les représentants du personnel, le CHSCT et le médecin du travail : prise en charge du harcelé et accompagnement du harceleur dans un changement de comportement.

PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM

Suivez Nous sur }
facebook

Suivez Nous sur }
facebook



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION 2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN JUILLET : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN JUILLET :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L 'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

Suivez Nous sur }
facebook



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

Suivez Nous sur }
facebook